

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 7 NOVEMBRE 2014

DECISION

Numéro 14 – 08 – 066

Décision 3 : L'avenant au lot n° 20 « VRD espaces verts » relatif au marché d'extension et de restructuration du centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Etienne la Métare.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 30 octobre 2014, s'est réuni le 7 novembre 2014 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs relatif au marché d'extension et de restructuration du CIS de Saint-Etienne la Métare concernant :

- Le déplacement de la ligne d'alimentation EDF, la neutralisation du caniveau gaz entre les 2 bâtiments, la dépose de candélabres, le terrassement et l'évacuation de remblaiement supplémentaire, la modification de l'entrée du personnel, la tranchée pour le raccordement de la tour d'exercice, la fourniture et mise en place de sable sur le parking et la modification du portail et de la clôture pour une plus-value de 20 599,38 € HT.
- La suppression des réseaux d'éclairage extérieur, des bateaux d'entrée sur la rue, la modification de bordures, la signalisation PMR, la modification des clôtures et portail d'entrée pour une moins-value de 10 360,85 € HT.

Le montant global de la plus-value est de **10 238, 53 € HT** et représente **8,30 %** du marché de base.

Le nouveau montant du marché serait ainsi porté à **133 611, 06 € HT**. Les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget de l'opération.

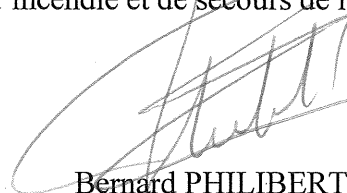
La commission des marchés a examiné ce dossier le 7 novembre 2014 afin de donner un avis sur cette proposition d'avenant.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau approuve le projet d'avenant au lot n°20 « VRD » du marché d'extension et de restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20141107-14-08-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2014

Publication : 24/11/2014

